

201	28/05/2019	BE 0547.780.774	9	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19152.00520	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Ardea**

Forme juridique: Etablissement d'utilité publique

Adresse: rue van orley

N°: 1

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0547780774

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

10-03-2014

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

29-04-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.2, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.5, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7, A-asbl 6, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

CAEYMAEX Jean-François

avenue de Lothier 11
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 02-06-2019

Administrateur

SAHLI Sergio

rue de la gare 7
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 02-06-2019

Administrateur

RAYMOND LAVIN Rodriguez

avenue de floride 112
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 02-06-2019

Administrateur

HENRIETTE GHISLAINE SCHNACKERS Marie Anne

Place de l'Equerre 39
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 02-06-2019

Administrateur

BLAUDE Jean-Marie

avenue de la Bugrane 115
1020 Laeken
BELGIQUE

Début de mandat: 15-03-2018

Fin de mandat: 15-03-2021

Administrateur

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0547780774		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
DEGEEST BEDRIJFSREVISOREN SPRL BE 0455.898.812 oude vilvoordsebaan 21 1860 Meise BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par DE LOVINFOSSE Stéphane Bedrijfsrevisor Rogierlaan 250 1030 Schaerbeek BELGIQUE	B00232 A01641	 A B

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Actifs immobilisés		20/28		
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
Actifs circulants		29/58	1.734.380	1.785.468
Créances à plus d'un an		29	469.911	471.211
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	469.911	471.211
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	683.400	701.876
Valeurs disponibles		54/58	581.069	612.380
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.734.380	1.785.468

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	78.016	211.220
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	79.889	47.590
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.873	163.631
Produits financiers	5.5	75		0
Charges financières	5.5	65	20.856	15.006
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-22.729	148.625
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-22.729	148.625

N°	BE0547780774	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	206.939	229.668
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-22.729	148.625
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	229.668	81.043
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	206.939	229.668

N°	BE0547780774	A-asbl 5.4
----	--------------	------------

ANNEXE
ETAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes garanties

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes fiscales, salariales et sociales

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Codes	Exercice
42	
8912	220.000
8913	176.000
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	
9072	
9076	

N°	BE0547780774	A-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'association et actées dans le livre des inventaires prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Elles sont résumées dans l'annexe aux comptes annuels; ce résumé doit être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Les règles d'évaluation et leur application suivent le prescrit du droit comptable belge applicables aux ASBL et fondations.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux généralement admis par l'administration des contributions. Ces taux correspondent d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisés concernés, à savoir:

Matériel informatique 33,33% linéaire

Matériel roulant 20 % linéaire

Matériel de bureau 20 % linéaire

Mobilier 20 % linéaire

Frais d'aménagement d'immeubles pris en location 10 % linéaire

Immeubles 3 % linéaire.

Les biens d'une valeur inférieure à 1.000,-EUR ne sont pas portés à l'actif et sont pris directement en charge.

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les autres immobilisations financières sont constituées de cautionnements divers et repris à leur valeur nominale.

Les créances à plus d'un an et les créances à un an au plus sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées pour tous les débiteurs depuis plus d'un an.

Les dépôts à terme et les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Les valeurs libellées en monnaie étrangère sont converties en EUR au cours de clôture et les écarts de conversion constatés sont pris en résultats par compensation des écarts positifs et négatifs dans une même devise suivant l'avis de la C.N.C..

Les placements en biens ou titres repris parmi les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les comptes de régularisation d'actif reprennent

1. les charges à reporter :

- les prorata des charges, comme par exemple assurances, taxes, intérêts exposés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs

2. les produits acquis, c'est-à-dire les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte de tous les risques prévisibles.

Dettes à un an au plus

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Toutes les charges fiscales, salariales et sociales afférentes à l'exercice font l'objet des provisions nécessaires.

Les comptes de régularisation du passif sont actés à leur valeur nominale et reprennent :

Les charges à imputer c'est à dire les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les produits à reporter c'est à dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur ;

Les droits et engagements hors bilan figurant à l'annexe des comptes annuels sont repris par individualisation des éléments qui les composent.